



Ville de La Tronche

Rapport sur les orientations budgétaires 2022

Le rapport sur les orientations budgétaires 2022 est présenté au conseil municipal du lundi 7 février 2022. La municipalité expose dans ce rapport les perspectives financières et politiques pour l'année 2022, avec également des perspectives pour le mandat actuel qui s'achèvera en 2026.

Le contexte national

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 est le dernier du quinquennat qui a débuté en 2017, et il s'inscrit encore dans le contexte économique particulier de la crise sanitaire dont on ne connaît toujours pas l'issue. Les dépenses ont fortement augmenté, ainsi que la dette. Le projet de budget de l'État s'intitule *Pour une croissance durable* et s'appuie sur une prévision de croissance de 4% pour 2022 après une croissance de 6% en 2021. Le taux de chômage a été ramené à son niveau d'avant la crise.

Le plan de relance *France 2030* se compose de 34 milliards d'euros de subventions et de 4 milliards d'euros de fonds propre aux entreprises. L'objectif à moyen terme est le rétablissement des finances publiques, avec une extinction progressive des dispositifs d'urgence, et le remboursement de la dette Covid-19 sans hausse d'impôts, par la croissance et par les recettes supplémentaires qu'elle générera, d'ici à 2042.

L'année 2022 sera marquée par les élections présidentielle et législative. Les engagements des candidates et candidats concernant les collectivités locales et leurs finances ne sont pas encore connus, et les résultats des élections sont incertains. C'est donc un contexte d'incertitude pour les collectivités locales.

Les collectivités locales

La crise sanitaire est à l'origine d'une crise économique et sociale qui dure depuis 2020. Les collectivités locales ont dû réagir rapidement aux exigences de sécurité sanitaire, de protection sociale et de soutien à l'économie locale. Sur le plan budgétaire cette crise a généré depuis 2020 une augmentation inattendue des dépenses et aussi une perte de recettes. L'impact de la crise sanitaire risque de se poursuivre sur les exercices futurs et il est toujours impossible de l'évaluer correctement.

Les évolutions de la fiscalité locale

1/ Les entreprises

Dans le cadre du plan de relance, la Contribution foncière des entreprises (CFE) qui est perçue uniquement par la métropole, et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été réduites de moitié pour les entreprises industrielles en 2021. Le manque à gagner des collectivités locales est compensé intégralement par l'État, sur la base des taux de 2020. Si la collectivité augmente les taux, l'État ne compense pas l'augmentation. Il s'agit donc de la perte d'un levier fiscal pour la métropole et les communes.

Pour La Tronche, il s'agit du centre des traitements et de valorisation des déchets ménagers d'Athanor : la compensation par l'État de la TFPB est de 737 000 €, soit 13% des recettes fiscales. Cette somme n'est plus comptée dans les recettes fiscales, mais dans les dotations de l'État.

2/ Les ménages

La réforme de la fiscalité locale se poursuit avec une suppression complète de la taxe d'habitation (TH) en 2023. En 2021, 86% des contribuables n'ont plus payé la TH. Ils ne seront plus que 1% à payer la TH en 2022, en moyenne nationale. La TH sur les résidences secondaires est maintenue.

En 2021 les communes ont perçu la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en compensation de la perte de la TH. Pour les contribuables, ce dispositif n'a pas généré de dépenses supplémentaires (à base fiscale inchangée). Pour les départements et les intercommunalités, la compensation est faite par des recettes de TVA transférées de l'État.

3/ Bilan pour les communes

En 2022, les communes conservent la taxe d'habitation (TH) pour 1% des contribuables ; la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires ; la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ; la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), avec le transfert de la TFB départementale aux communes. Le taux communal de TFPB est ainsi passé de 26,84% à 42,74%. Mais comme il a été déjà écrit, les entreprises industrielles sont dégrévées de la moitié de leur taxe foncière, compensées par l'État sous forme de dotation. On voit par ces mesures que les marges de manœuvre des communes se réduisent, le seul levier fiscal important étant la taxe foncière.

La métropole Grenoble-Alpes

La métropole Grenoble-Alpes est plus touchée par la crise sanitaire que les communes, puisqu'une part importante de ses recettes vient de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). L'activité des entreprises a baissé et les recettes de la métropole ont donc baissé. Le versement mobilités, qui est la ressource principale du Syndicat des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG), a aussi baissé, à cause de la baisse d'activités des entreprises. La métropole doit compenser les baisses de recettes du SMMAG.

La majorité métropolitaine a finalisé sa feuille de route début 2022, qui s'inscrit dans la continuité du mandat 2014-2020, et la métropole va se doter d'un Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement. Les orientations principales de la métropole sont les suivants : l'attractivité et le soutien à l'activité économique, la transition écologique, les solidarités avec le soutien à l'emploi et au logement, la proximité avec le soutien aux communes. Le premier poste des dépenses de fonctionnement de la métropole est le reversement aux communes (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire). Le rapport d'orientation budgétaire de la métropole ne sera présenté que le 4 février en conseil métropolitain, il est donc prématuré d'en donner des éléments dans le présent document communal, qui sera présenté le 7 février en conseil municipal.

L'attribution de compensation (AC), reversée par la métropole à la ville de La Tronche, n'a pas changé en 2021 par rapport à 2020. Elle ne changera pas en 2022. Les perspectives actuelles de transfert de compétence des communes à la métropole ne concerneraient que l'éclairage public. Le Préfet en avait demandé le transfert mais celui-ci n'a toujours pas été fait.

La commune

Résultats financiers succincts de l'année 2021

L'ensemble des opérations financières pour 2021 n'est pas encore clos mais il est cependant possible de connaître les résultats approchés pour l'année 2021. Ils sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Les résultats tiennent compte des opérations réelles et d'ordre. Les opérations d'ordre augmentent aussi bien les dépenses que les recettes. Chaque année, le résultat de clôture est affecté en partie au budget d'investissement de l'année suivante, et en partie au budget de fonctionnement de l'année suivante. La ligne des *Résultats année N-1* du tableau ci-dessus correspond à la fraction du résultat de clôture de l'année N-1 affectée au budget de fonctionnement de l'année N.

Fonctionnement

| FONCTIONNEMENT | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses | 7929 | 8160 | 8437 |
| Recettes | 8935 | 9000 | 8709 |
| Résultats année N | 1006 | 840 | 272 |
| Résultats année N-1 | 608 | 675 | 825 |
| Résultats de clôture | 1614 | 1426 | 1097 |

Évolution des résultats de fonctionnement réalisés depuis 2019 en k€. Pour 2021, les chiffres sont provisoires.

La rigueur budgétaire imposée depuis le début du mandat avec la baisse des dotations de l'État, et la collaboration de tous les agents ont permis d'obtenir des résultats de fonctionnement en progression et de dégager un autofinancement important de l'investissement courant jusqu'en 2019. En 2020, la crise sanitaire a dégradé les résultats de l'année. Cette dégradation se poursuit en 2021. L'examen ultérieur du compte administratif 2021 permettra d'avoir plus de détails à ce sujet. Les recettes de stationnement ne sont pas revenues à leur niveau de 2019 ; les recettes de la piscine ont été particulièrement basses du fait de la météorologie défavorable. Par ailleurs, la masse salariale a augmenté, pour faire face aux besoins du service public, et les crédits votés au budget ont été mieux consommés que les années antérieures.

Les données provisoires 2021 montrent que le produit des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) a augmenté de 0,4% en 2021 par rapport à 2020, incluant l'augmentation des bases décidées par l'État pour compenser l'inflation (0,2%). L'effet dynamique des constructions nouvelles à La Tronche s'est donc ralenti par rapport aux années précédentes.

D'autres indicateurs sont intéressants pour définir les orientations budgétaires. Il s'agit des soldes intermédiaires de gestion dont l'évolution est retracée dans le tableau ci-dessous.

| K€ | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Produits de fonctionnement | 8913 | 8650 | 8662 |
| Charges de fonctionnement | 7119 | 7228 | 7616 |
| Excédent brut | 1794 | 1423 | 1047 |
| Produits exceptionnels | 49 | 32 | 22 |
| Charges exceptionnelles | 125 | 3 | 207 |
| Solde exceptionnel | -77 | 30 | -185 |
| Épargne de gestion | 1717 | 1452 | 862 |
| Intérêts de la dette | 103 | 90 | 78 |
| Épargne brute | 1614 | 1362 | 783 |
| Capital de la dette | 416 | 421 | 398 |
| Épargne nette | 1198 | 941 | 386 |
| Épargne brute/produits de fonctionnement | 18% | 16% | 9% |

Évolution des soldes intermédiaires de gestion réalisés depuis 2019 en k€. Pour 2021, les chiffres sont provisoires.

On constate une dégradation en 2021, avec des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes. Le rapport de l'épargne brute aux produits de fonctionnement courant se dégrade à 9%, ce qui est tout juste suffisant, et est un signal pour engager des efforts de redressement.

Investissement

Le bilan comptable des investissements (qui inclut le remboursement de capital) est présenté dans le tableau ci-dessous.

| INVESTISSEMENT | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses | 1542 | 1500 | 2117 |
| Recettes | 2024 | 2094 | 1419 |
| Résultats année N | 482 | 594 | -698 |
| Résultats année N-1 | 81 | 563 | 1157 |
| Résultats de clôture | 563 | 1157 | 458 |

Évolution des résultats d'investissement réalisés depuis 2019 en k€. Pour 2021, les chiffres sont provisoires.

En 2021, les investissements ont été importants, et incluent les restes à réaliser de l'année 2020 marqué par le ralentissement dû à la pandémie. Le résultat de clôture provisoire 2021 retrouve un niveau plus habituel que celui de l'année 2020.

Orientations politiques pour 2022 et les années suivantes

Le mandat 2020-2026 se place dans la continuité du précédent. Ce rapport d'orientations budgétaires est l'occasion de rappeler nos engagements pris devant les électeurs en 2020, dont certains commencent à se concrétiser.

Le premier thème est la transition écologique. C'est un thème transversal qui se déclinera en particulier dans le cadre du Plan climat air énergie de La Tronche, cohérent avec le Plan climat air énergie de la métropole, et le Plan de déplacements urbains de la métropole. Présence de la nature en ville, moindre imperméabilisation des sols, plantations d'arbres, économies d'énergie, qualité de l'air, aides aux mobilités actives et collectives des agents de la commune, aménagements de voirie pour les piétons et les cycles, limitation de l'étalement urbain à l'échelle métropolitaine avec une densification dans les secteurs qui comptent des services et des transports en commun...

Le second thème est la solidarité et le lien social. Thème transversal également et qui trouvera ses déclinaisons pour toutes les générations. Petite enfance, écoles, vie associative, culture, soin aux personnes isolées et aux personnes âgées. C'est l'idée d'une maison des habitants que nous portons. Il s'agit aussi de construire des logements pour toutes et tous, de rendre accessibles les bâtiments publics, de favoriser le commerce de proximité, de prévenir la délinquance, de maintenir des liens avec tous nos partenaires institutionnels à La Tronche.

Le troisième thème est la participation citoyenne. Malgré la crise sanitaire qui complique la tenue des réunions, nous avons repris les rendez-vous de quartier, et nous développons les instances d'information, de consultation ou de concertation et nous souhaitons mettre en place d'un budget participatif pour que des aménagements de proximité puissent être proposés collectivement.

Les réflexions et les études engagées pour savoir quelles dispositions prendre pour les écoles, les équipements et les bâtiments publics, dans les années prochaines où la population de La Tronche va augmenter vont nous conduire à faire des choix. Ces choix vont orienter nos investissements dans les années prochaines.

Pour porter tous ces projets, il nous faut revenir à une gestion financière plus rigoureuse. Il n'y aura pas de gros investissements à prévoir en 2022, et nous ne modifierons le taux des impôts locaux.

Orientations budgétaires pour 2022

Comme les années passées, le principe de prudence sera utilisé pour construire le budget : ne pas surestimer les recettes, ne pas sous-estimer les dépenses.

Les recettes de fonctionnement

Le tableau suivant montre les prévisions des recettes de fonctionnement depuis 2019. Pour 2019, 2020 et 2021, il s'agit des valeurs du budget primitif. Pour 2022, il s'agit des valeurs provisoires pour le budget primitif.

| Recettes en K€ | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Produits des services | 908 | 924 | 850 | 863 |
| Produits des impôts | 6 475 | 6 593 | 6 824 | 6 235 |
| Dotations et participations | 975 | 879 | 843 | 1 624 |
| Produits de gestion | 64 | 73 | 60 | 47 |
| Total des produits réels de fonct. Courant stricts | 8 423 | 8 469 | 8 577 | 8 768 |
| | -1% | 1% | 1% | 2% |
| Atténuation de charges | 92 | 50 | 50 | 50 |
| Total des produits réels de fonct. Courant | 8 514 | 8 519 | 8 627 | 8 818 |
| Produits financiers et exceptionnels | 5 | 7 | | 5 |
| reprise de provisions | | | | 180 |
| Total des produits réels de fonct. | 8 519 | 8 526 | 8 627 | 9 003 |
| Opérations d'ordre | 0 | | | |
| Report à nouveau - résultats antérieurs | 608 | 675 | 825 | 1 097 |
| Total général des recettes de fonctionnement | 9 127 | 9 201 | 9 452 | 10 100 |

Évolution des prévisions des recettes de fonctionnement. Pour 2022, il s'agit de valeurs provisoires.

Recettes fiscales

La municipalité fait encore une fois le choix de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales. Il est rappelé que la taxe d'habitation ne concernera plus que 1% des ménages environ (ce chiffre de 1% est une moyenne nationale ; le chiffre exact à La Tronche n'est pas connu ; il dépend des revenus du ménage), et les résidences secondaires.

Pour 2022, le projet de loi de finances prévoit une augmentation des bases de la taxe foncière de 3,4% pour compenser l'inflation. C'est une inflexion importante par rapport aux années antérieures où l'augmentation des bases liées à l'inflation était plutôt de l'ordre de 1% (et 0,4% en 2021). Entre 2021 et 2022, il y a un gros écart des lignes produit des impôts et dotations et participations, qui correspond au dégrèvement de 50% de la taxe foncières des entreprises industrielles (baisse des impôts), compensée par l'État (hausse des dotations).

Pour le budget 2022, nous tiendrons compte de l'augmentation des bases décidées par l'État, en restant cependant prudents. Dans les recettes fiscales il y a aussi les droits de mutation, avec un dynamisme important des transactions en 2021 qui devrait se poursuivre en 2022.

Recettes de dotations extérieures

La dotation globale de fonctionnement versée par l'État continue de baisser régulièrement d'environ 8% par an. En 2021, son montant est de 309 k€. Le produit attendu en 2022 est d'environ 280 k€. La dotation de solidarité rurale par l'État est prévue stable.

L'attribution de compensation de la métropole ne changera pas, ainsi qu'il a déjà été dit au chapitre de la métropole. Son montant est de 116 k€. La dotation de solidarité communautaire décidée par la métropole, est en débat dans le cadre de la préparation du budget 2022 de la métropole et il ne devrait pas y avoir de baisse.

Recettes des services

Nous serons prudents dans l'estimation des recettes des services. Après l'année 2020 marquée par une baisse de 300 k€ des recettes des services, l'année 2021 n'a pas permis de compenser complètement cette baisse. Les recettes de stationnement sont encore en retrait de 100 k€ par rapport à 2019 soit environ 40%. Les recettes de la piscine ont été de 50 k€ en 2021, à cause de la météo défavorable, à comparer à 135 k€ en 2019. Les recettes de la Faïencerie sont passés de 50 k€ en 2019 à 20 k€ en 2021.

Pour le budget 2022, nous resterons prudents, avec l'espérance que les services puissent reprendre plus complètement.

Les dépenses de fonctionnement

Le tableau suivant montre les prévisions des dépenses de fonctionnement depuis 2019 (en 2019 le transfert de la Petite enfance au CCAS était effectif). Pour 2019, 2020 et 2021, il s'agit des valeurs du budget primitif. Pour 2022, il s'agit des valeurs provisoires pour le budget primitif, qui s'équilibre avec les prévisions de recettes montrées plus haut.

| Dépenses en K€ | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Charges à caractère général | 1 985 | 2 082 | 2 269 | 2 598 |
| Charges de personnel | 4 210 | 4 336 | 4 501 | 4 884 |
| Charges de gestion courante | 1 139 | 1 140 | 1 182 | 1 242 |
| Total des charges réelles de fonct.courantes strictes | 7 334 | 7 559 | 7 953 | 8 724 |
| Atténuation de produits | 202 | 217 | 142 | 209 |
| Total charges réelles de fonct. Courant | 7 536 | 7 775 | 8 094 | 8 933 |
| charges financ. hors intérêts et charges exceptionnelles | 139 | 18 | 32 | 34 |
| Total des charges réelles de fonct. hors intérêts | 7 674 | 7 793 | 8 126 | 8 967 |
| Intérêts de la dette | 106 | 92 | 79 | 66 |
| Provisions pour risques | | | 180 | 0 |
| Dépenses imprévues | 95 | 97 | 153 | 50 |
| Total charges réelles de fonctionnement | 7 875 | 7 982 | 8 537 | 9 083 |
| Dotations aux amortissements | 567 | 514 | 515 | 515 |
| Virement à la section d'investissement | 685 | 705 | 400 | 502 |
| Total des dépenses d'ordre | 1 252 | 1 219 | 915 | 1 017 |
| Total général des dépenses de fonctionnement | 9 127 | 9 201 | 9 452 | 10 100 |

Évolution des prévisions des dépenses de fonctionnement. Pour 2022, il s'agit de valeurs provisoires.

Dépenses courantes

Les dépenses courantes de fonctionnement ont été impactées en 2020 par la crise sanitaire avec des baisses (repas des écoliers par exemple), presque compensées par des hausses : aménagement des postes de travail, achats de produits ménagers désinfectant, de gel hydro alcoolique, de masques. En 2021, ce type de dépenses liées à la crise sanitaire ont été prévues au budget. Pour 2022, il faut sans doute continuer. Les dépenses 2022 seront marquées par une augmentation très importante des tarifs de l'électricité, la commune se trouvant hors d'un cadre de négociation collective. Pour 2023, la commune se rattachera au cadre collectif de TE38.

Informatique

Le déploiement de la gestion électronique des documents (GED), a commencé en 2015 par la dématérialisation des échanges comptables entre la commune et la trésorerie. Il s'est poursuivi avec la dématérialisation des marchés publics, des délibérations et actes administratifs (documents internes). Il se poursuit encore avec la dématérialisation des documents externes (factures, courrier entrants, signatures...). Du point de vue du fonctionnement, il s'agit essentiellement de dépenses de maintenances et de formation des agents. Le conseil municipal a décidé en 2021 la création d'un second poste d'informaticien, d'une part pour faire face aux demandes, d'autre part pour faire baisser le coût de la maintenance extérieure.

Masse salariale

La masse salariale représente environ 50% des dépenses totales de fonctionnement. Le projet politique est l'amélioration du service au public et le bien-être au travail pour les agents. Le parcours professionnel est accompagné par des formations pour renforcer certains métiers, pour donner les moyens aux encadrants de progresser dans leurs pratiques, de maîtriser leur positionnement et les enjeux qui y sont liés. Il a fallu en 2020 adapter le service public et le travail des agents aux impératifs de la crise sanitaire. L'augmentation des effectifs, pour répondre aux objectifs politiques cités plus hauts, se traduit en 2022 par une hausse de la masse salariale au budget (informatique, services techniques, remplacements).

L'État a décidé une augmentation des salaires d'environ 5% pour les agents de catégorie C de la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2022.

Cela correspond à une augmentation de la masse salariale d'environ 1,5%. Mais il n'y aura pas de revalorisation générale du point d'indice, malgré l'année électorale. Ce dispositif national s'ajoute au glissement vieillesse technicité (GVT) habituel, de l'ordre de 1%. Il y a aussi une prime d'inflation de 100 € versée en janvier 2022, aux agents dont le salaire net est inférieur à 2000 € par mois, soit la très grande majorité des agents de la commune. Mais elle sera compensée par une baisse de charge, donc le coût est nul pour la commune.

Autres charges

Le CCAS est soumis aux mêmes règles pour la masse salariale que la ville. L'objectif du CCAS est d'améliorer le service rendu avec une personne supplémentaire chargée de prospective. Cela répond aux objectifs politiques de solidarité et de renforcement du lien social.

Il est encore prévu en 2022 un financement pour le Syndicat intercommunal pour les équipements sportifs et techniques (SIEST), mais il devrait être enfin dissous en 2022.

Les recettes d'investissements

L'épargne dégagée du budget de fonctionnement détermine la capacité d'autofinancement des investissements. A l'autofinancement (environ 500 k€) s'ajoutent la dotation aux amortissements (500 k€) et les autres recettes d'investissements (500 k€) : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les subventions. Pour 2022, il sera sans doute nécessaire d'emprunter (environ 300 k€) pour équilibrer les dépenses d'investissement. L'année 2022 restera une année sans grands investissements, mais de multiples petits investissements. Les grands investissements se feront à partir de 2023. Tous postes confondus, le budget d'investissement devrait s'équilibrer à 2,4 M€ environ, incluant les restes à réaliser et le remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissements

Pour 2022, les dépenses d'investissements sont les récurrentes d'entretien du patrimoine, qui sont encore à arbitrer. On peut cependant citer les dépenses suivantes, en plus des dépenses courantes d'entretien du patrimoine: aménagement du parc de la Poste, achat d'une balayeuse qui permettra de réduire les frais de fonctionnement (actuellement les services communaux utilisent une balayeuse en location), achat de véhicules techniques municipaux compatibles avec les exigences de la Zone à faible émission de particules fines, aménagement du Cadran solaire, charte lumière (pour diminuer les consommations d'éclairage public).

Plan pluriannuel d'investissements (PPI)

Dans le cadre de nos objectifs politiques, le plan pluriannuel d'investissements, présenté ci-dessous, permet de planifier les dépenses d'investissement dans les années prochaines. Il n'indique que les dépenses nouvelles d'équipement (hors restes à réaliser et remboursement des emprunts). Des dépenses récurrentes d'entretien du patrimoine sont inscrites, de même que des dépenses régulières dans le cadre du Plan climat air énergie. Mais elles devront être réduites, compte tenu de nos capacités de financement, même si dans ce plan ne sont pas inscrites les recettes d'investissements (subventions).

La municipalité affine sa stratégie pour les bâtiments publics, en particulier pour faire face à l'augmentation de la population dans les années futures. Les ambitions sont fortes, mais il faudra composer avec la capacité financière de la commune. On sait que les nouveaux logements amèneront des recettes fiscales supplémentaires, mais il y a un décalage entre les besoins premiers de construire et financer des équipements publics, et l'arrivée des nouvelles recettes.

Les opérations suivantes sont à programmer dans les années à venir : accessibilité de l'hôtel de ville, poursuite de l'aménagement de la Grande rue, aménagement de la route de Chartreuse, nouvelle école, participation à l'aménagement du site de Cadran solaire, aménagement du bâtiment du Cadran solaire. En 2022, la commune pourra encore autofinancer ses investissements, mais elle devra recourir à l'emprunt pour réaliser l'ensemble du programme des prochaines années.

| PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Dépenses | Réalisé | Prévisionnel | | | | |
| Investissement récurrent et budget participatif | 962 | 850 | 850 | 850 | 850 | 850 |
| Action Climat | 250 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 |
| Grande rue et Route de Chartreuse | | | 600 | | | |
| Espace Doyen Gosse accessibilité extension | 10 | | | | | |
| Accessibilité Hôtel de Ville et travaux annexes | 18 | | 100 | | | |
| Cadran solaire | 100 | 145 | 100 | 450 | | |
| police municipale | 10 | | | | | 500 |
| Accessibilité Brise des Neiges et Maison des Habitants | | | | | 200 | |
| Projet Ecole | 5 | | 1 000 | 2 800 | | |
| Totaux | 1 355 | 1 195 | 2 850 | 4 300 | 1 250 | 1 550 |

Plan pluriannuel d'investissements en k€. Le chiffre 2021 est provisoire.

Le plan pluriannuel d'investissement sera mis à jour chaque année, compte tenu de l'évolution des choix de la municipalité.

État de la dette

Le rapport d'orientation budgétaire est complété par l'information de l'état de la dette. Un indicateur intéressant est le délai de désendettement qui est le rapport de l'encours de la dette à l'épargne brute, autrement dit la durée de désendettement si toute l'épargne était consacrée au remboursement des emprunts. Il est généralement admis qu'un délai de 10 à 12 ans est acceptable et qu'au-delà de 15 ans, la situation est dangereuse. L'indicateur est très favorable pour la commune dont l'endettement est faible.

| Année | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------|------|------|------|
| Encours au 1 ^{er} janvier k€ | 3 609 | 3194 | 2772 | 2374 |
| Épargne brute en k€ | 1572 | 1241 | 711 | |
| Encours/ épargne brute | 2,3 | 2,6 | 3,9 | |

Évolution de l'encours de la dette depuis 2019 en k€.

Les perspectives d'évolution de la dette, sans emprunt supplémentaire, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

| Année | Annuité | Intérêt | Capital | Capital restant |
|-----------------|---------|---------|---------|-----------------|
| 2019 | 524 | 108 | 416 | 3 194 |
| 2020 | 516 | 94 | 421 | 2 772 |
| 2021 | 478 | 81 | 398 | 2 374 |
| 2022 | 461 | 68 | 393 | 1 981 |
| 2023 | 453 | 55 | 398 | 1 583 |
| 2024 | 445 | 41 | 404 | 1 179 |
| 2025 | 437 | 28 | 410 | 769 |
| 2026 | 262 | 15 | 247 | 523 |
| 2027 | 199 | 10 | 189 | 334 |
| 2028 | 132 | 6 | 126 | 208 |
| 2029 | 118 | 4 | 114 | 94 |
| 2030 | 83 | 1 | 82 | 12 |
| 2031 | 13 | 1 | 12 | 0 |
| Total 2022-2031 | | 229 | 2374 | |

Évolution de la dette depuis 2019, en k€.

Conclusion

Ce rapport d'orientations budgétaires 2022 présente les éléments utiles à la construction du budget prévisionnel 2022 ainsi que les perspectives financières des prochaines années pour l'investissement. L'objectif est d'éclairer les membres du Conseil et de permettre le débat sur l'élément essentiel que sont les finances de notre commune.

Le contexte national est encore marqué par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, mais aussi par la perspective de l'élection présidentielle qui est une autre source d'incertitude. Les marges de manœuvre des communes se réduisent, avec la disparition programmée de la taxe d'habitation, et la prise en charge par l'État de la moitié des taxes foncières des entreprises industrielles.

La commune souhaite poursuivre ses engagements pour la transition écologique et la solidarité sociale, et préparer l'avenir avec la venue de nouveaux habitants. Les efforts de gestion doivent être faits pour limiter les dépenses de fonctionnement et retrouver des marges de manœuvres. Les taux des impôts communaux ne seront pas changés. Il n'y aura pas de grand investissement en 2022, mais la préparation des projets d'envergure les années suivantes.